

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION
DU JURY DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS
RECTIFICATIF

A.D. N° 2016-1280

Le Président du Conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

Vu l'arrêté départemental A.D. n° 2016-486 du 20 avril 2016 portant composition du jury départemental des Villes et Villages Fleuris ;

Considérant qu'il convient de régulariser la liste des personnalités qualifiées,

ARRÊTÉ

Article 1er : Il convient de lire :

Au titre des Représentants du Conseil départemental :

- M. le Président du Conseil départemental ou son représentant Mme Monique FERRERO, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente du jury ;
- Mme Marie-José MAURIÈGE
- Mme Colette JALAISE
- M. Michel WEILL

Au titre des Personnalités qualifiées :

- 4 personnalités qualifiées :
 - . Mme Véronique COLOMBIE, Conseillère départementale,
 - . Mme Catherine BOURZAT, Conseillère municipale à la mairie de Lapenche,
 - . Mme Reine BELLOC ou sa remplaçante Mme Monique PICCOLI,
 - . M. Alexandre GUERRERO.

Article 2 : La Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 28 juillet 2016

Le Président,

Christian ASTRUC